

DEC182478DR08

Décision portant nomination de Mme Marielle HATTON aux fonctions d'Assistante de Prévention au sein de l'UMS3116 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre-Val de Loire » - OSUC.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité de service n°3116 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre-Val de Loire » - OSUC ;

Vu la décision n° DEC182247INSU du 27 août 2018 portant nomination de M. Bruno SCAILLET aux fonctions de Directeur par Intérim de l'Unité de Service n°3116 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre-Val de Loire » - OSUC ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 13 septembre 2012 ;

Considérant que Mme Marielle HATTON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Centre limousin Poitou-Charentes du 23 septembre au 24 octobre 2008 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Marielle HATTON, Technicienne, est nommée aux fonctions d'Assistante de Prévention au sein de l'UMS3116 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre-Val de Loire » - OSUC, à compter du 1er juillet 2018 ;

Mme Marielle HATTON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'Assistante de Prévention, Mme Marielle HATTON, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 03 septembre 2018

Le Directeur par Intérim de l'Unité
Bruno SAILLET

Visa du Président de l'Université d'Orléans
M. Ary BRUAND

Visa de la déléguée régionale par intérim du CNRS
Mme Marion BLIN